

### Le libre-échange n'exige pas d'union monétaire

Laidler, pour sa part, estime qu'au plan de la nécessité et de la possibilité de réaliser une union monétaire, la situation de l'Europe est fort différente de celle de l'Amérique du Nord.<sup>36</sup> Dans la première, on instaure actuellement un marché commun pour la réalisation duquel les souverainetés nationales ont déjà été en partie sacrifiées. L'Amérique du Nord ne connaît pour l'instant que le libre-échange; une union monétaire imposerait aux partenaires des obligations de bien plus grande portée. Il faut donc analyser la question dans une optique aussi bien politique qu'économique.

Outre la perte de liberté politique et de souveraineté nationale, on peut soulever d'autres arguments contre l'union monétaire. Feldstein signale différentes situations où une monnaie commune pourrait devenir un véritable obstacle au commerce.<sup>37</sup> Si deux pays membres d'une union monétaire font des échanges et que la monnaie d'un pays tiers se déprécie, les produits de ce dernier risquent de se vendre mieux chez les deux premiers et d'interrompre dans une certaine mesure le commerce entre ceux-ci. L'impossibilité de modifier les taux de change, dans une union monétaire, peut entraîner l'altération de la position concurrentielle de ses membres.

#### 4.5 Instruments financiers de protection

On peut supposer que les risques plus grands du commerce international (où les impondérables monétaires et politiques s'ajoutent aux risques normaux des affaires) s'accompagnent de rendements supérieurs pour ceux qui persévèrent. Les entreprises disposent toutefois de plusieurs moyens de se prémunir contre ces dangers. En sachant se couvrir dans leurs opérations en devises, elles pourront accroître le rendement net de leurs échanges. Le développement du commerce international s'est accompagné de la multiplication des services et instruments conçus pour en gérer les risques.

Si la volatilité des taux de change représente l'un des plus grands risques du commerce international, les techniques conçues pour en réduire, ou du moins en mieux répartir les effets ne manquent pas.

Dès 1972 apparurent à cette fin les contrats à terme de devises, en vertu desquels le détenteur s'engage à acheter ou à vendre une somme donnée en monnaie étrangère, à une date et à un taux fixés à l'avance.<sup>38</sup> Les options sont semblables aux contrats à terme, à cette exception près qu'elles n'obligent pas leur détenteur à se conformer aux conditions mentionnées ci-dessus.

---

<sup>36</sup> Voir Laidler, D.E.W., «One Market, One Money? Well, Maybe, Sometimes», in *Policy Implications of Trade and Currency Zones*, Kansas City, The Federal Reserve Bank of Kansas City, 1991, pp. 85-86.

<sup>37</sup> Voir à ce sujet Feldstein, M., «Does One Market Require One Money?», in *Policy Implications of Trade and Currency Zones*, Kansas City, The Federal Reserve Bank of Kansas City, 1991, pp. 79-80.

<sup>38</sup> Ce qu'on appelle le marché à terme des changes est un réseau informel de banquiers et de courtiers qui conviennent entre eux de négocier des instruments apparentés à des contrats à terme, mais dont la forme n'est pas normalisée.